

valoriser le patrimoine du ministère de la Défense ou qui participent au renforcement du lien armé-nation. Chaque année, le ministère apporte son aide financière à près d'une trentaine de documentaires à caractère historique.

La DMPA soutient aussi des projets émanant **des associations** permettant à un large public de découvrir l'histoire et le patrimoine du ministère de la Défense.

En lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, la DMPA coordonne la participation des sites du ministère aux manifestations culturelles nationales (*Nuit européenne des musées*, *Journées européennes du patrimoine*). Elle impulse et coordonne également la participation du ministère aux saisons culturelles d'envergure nationale et aux grands festivals (*Rendez-vous de l'histoire de Blois*, *Livre Paris*, *Festival international du film d'histoire de Pessac*).

LA RECHERCHE HISTORIQUE

Rattaché à la DMPA, le SHD a pour mission d'entretenir le lien avec le monde de la recherche historique et d'assurer la cohérence de la recherche historique au sein du ministère de la Défense.

Le Conseil scientifique de la recherche historique de la Défense (CSRHD), qui est chargé de l'évaluation et de l'expertise dans le domaine de la recherche en histoire, attribue annuellement des allocations de recherche aux doctorants et des prix en histoire militaire (Master 2 et thèse de doctorat).

LE SITE INTERNET

Inauguré en 2003, le site Internet *Mémoire des hommes*, mémorial virtuel, a vocation à mettre à la disposition du public des documents numérisés et des informations issus des fonds d'archives conservés par le ministère de la Défense, qu'il s'agisse des conflits contemporains (de la Grande Guerre aux opérations extérieures en cours) ou de périodes antérieures (activités des Compagnies des Indes aux XVII^e et XVIII^e siècles, collection du ministre entre 1795 et 1815, unités de la garde impériale et de l'infanterie de ligne entre 1802 et 1815).

Le site répond à une logique de préservation et de diffusion des collections, et permet à chacun, via un projet d'indexation collaborative concernant la base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale de s'approprier l'Histoire. Il permet actuellement de rechercher à travers 2,7 millions de noms et 5 millions de fichiers image et intégrée en particulier la base Sépultures de guerre qui recense 660 000 noms de soldats inhumés.

Régulièrement enrichi, *Mémoire des hommes* a vocation à être le portail des ressources culturelles du ministère par la mise en ligne de la base des biens culturels conservés dans les musées Défense.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ↳ www.defense.gouv.fr/memoire
- ↳ www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

CONTACT

Ministère de la Défense

60 boulevard du Général Martial Valin
CS21623 - 75509 Paris Cedex 15



Directeur artistique / Graphiste > **PASCAL ILIC** (SGA/COM)
Crédits photographiques > **DR** - **PATRICK MANCLIERE** - **BENJAMIN RUPIN**
Impression et façonnage > **PGT + PGP** (SGA/SPAC)

FÉVRIER 2017



LA POLITIQUE CULTURELLE

www.defense.gouv.fr

Deuxième acteur culturel de l'État après le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Défense conserve un vaste patrimoine culturel (archives, collections des musées, bibliothèques, patrimoine monumental et mobilier, formations musicales militaires) qu'il entretient et valorise, afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès et, à travers lui, de mieux faire comprendre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire.

Au sein de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), la Délégation des patrimoines culturels (DPC) est chargée de la politique culturelle du ministère. Elle met en réseau les différents acteurs et assure la politique d'animation et de valorisation de l'ensemble de ces patrimoines.

LES ARCHIVES

Les archives de la défense sont constituées par l'ensemble des documents provenant des forces, services, organismes du ministère de la Défense ou qui lui sont rattachés. Elles sont conservées par **deux services d'archives principaux** qui sont le Service historique de la Défense (SHD) et l'Établissement de communication et de production audio-

visuelle de la Défense (ECPAD), ainsi que par **sept services d'archives intermédiaires spécialisés** (archives médicales et hospitalières, archives de la justice militaire, dossiers de carrière).

Le code du patrimoine confie au ministère de la Défense la gestion et la conservation de ses archives. Dans ce cadre, la DMPA a pour missions de concevoir, animer et évaluer la politique du ministère dans le domaine des archives et des bibliothèques. À ce titre, elle exerce le contrôle scientifique et technique des services d'archives intermédiaires et courantes, elle mène des inspections des services d'archives. Elle instruit les décisions concernant les demandes de consultations d'archives non librement communicables et mène les actions en revendication d'archives publiques, conservées en mains privées. Enfin, elle conçoit et coordonne la politique de numérisation et de mise en ligne des archives du ministère.

LES BIBLIOTHÈQUES

Le ministère de la Défense comprend **51 unités documentaires** (bibliothèques et centres de documentation) rattachées à des écoles militaires, à des musées, à des centres d'archives et à des laboratoires de recherche.



XIX^e et XX^e siècles. Ces documents progressivement numérisés enrichissent le site Internet *Mémoire des hommes* et la bibliothèque numérique nationale Gallica.

LES MUSÉES ET LE PATRIMOINE MOBILIER

La politique des musées du ministère de la Défense s'appuie principalement sur les **trois grands musées** que sont le musée de l'Armée, le musée national de la Marine et le musée de l'Air et de l'Espace, organisés tous les trois sous forme d'établissements publics placés sous la tutelle de la DMPA, mais également sur les **17 musées** rattachés à l'état-major de l'armée de Terre et au Service de santé des armées, répartis sur l'ensemble du territoire national. Sept musées sont dotés de l'appellation «Musée de France». Cette politique se traduit par une programmation culturelle, scientifique et pédagogique riche et variée (expositions permanentes et temporaires, colloques et conférences, cycles cinéma, concerts et événements...).

Le patrimoine mobilier du ministère est très important, en nombre comme en qualité patrimoniale ; il fait également l'objet d'un suivi scientifique par la DMPA. L'ensemble des biens culturels mobiliers et de musée du ministère est géré de manière innovante par le système d'information «Archange».

LES ACTIONS CULTURELLES

La politique de publication menée au sein du ministère de la Défense est riche et variée. Elle poursuit un triple objectif, inscrit au cœur de sa politique culturelle et de mémoire : valoriser les fonds d'archives, les collections des musées et des bibliothèques, le patrimoine mobilier et immobilier du ministère ; soutenir la recherche en histoire ; accompagner des projets culturels en lien avec l'actualité commémorative. Pour cela, la DMPA s'appuie sur le savoir-faire d'éditeurs professionnels qui disposent d'un réseau national de distribution en librairie, et recourt à la coédition.

Le ministère apporte également un soutien aux **productions audiovisuelles** (documentaires historiques) qui traitent essentiellement des conflits contemporains du XX^e siècle, qui permettent de